



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser au Monite belge



## Déposé / Reçu le

2 3 AVR. 2019

au greffe du tribuffal de l'entreprise françophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **Dénomination** 

(en entier): CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

(en abrégé); Dénomination de la succursale: CIC succursale de

**Bruxelles** 

Forme juridique : Société anonyme de droit français

0546.596.

Adresse complète du siège : Avenue de Provence 6, 75009 Paris ; adresse de la succursale en

Belgique: Rue de Crayer 14, B-1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Ouverture d'une succursale

1) Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société du 26 juillet 2018 que:

"Le conseil approuve à l'unanimité l'ouverture d'une succursale du CIC à Bruxelles".

2) Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société du 19 février 2019 que:

"Le conseil d'administration du 26 juillet 2018 a approuvé l'ouverture d'une succursale du CIC à Bruxelles, puis la BCE a donné son autorisation le 23 janvier 2019 pour l'établissement et le commencement des activités de cette succursale.

Le nom de la succursale sera « CIC succursale de Bruxelles » et aura pour adresse Rue de Crayer 14, B-1000 Bruxelles, Belgique. Les formalités pour la constitution de la succursale seront engagées à partir d'avril 2019 mais la date de début d'activité prévue est le 2 septembre 2019.

Messieurs Jean-Albert Chaffard et Eric Rozuel seront les représentants légaux de la succursale. Jean-Albert Chaffard a son domicile au (...) et Eric Rozuel a son domicile au (...).

Messieurs Jean-Albert Chaffard et Eric Rozuel auront, seuls, les pouvoirs généraux pour tous les actes engageant la succursale vis-à-vis des tiers et de manière générale disposeront du pouvoir de représenter la succursale, avec faculté de déléguer de manière expresse une partie définie de ces pouvoirs.

Cette succursale, à l'instar des autres succursales du CIC, traitera la grande clientèle des entreprises et les financements spécialisés.

Le conseil approuve cette organisation pour la succursale du CIC à Bruxelles et les délégations de pouvoirs consenties.

Le conseil donne mandat à Christophe Steyaert, avocat au barreau de Bruxelles, ou tout membre du cabinet d'avocats Joyn Legal, aux fins de l'accomplissement de toutes formalités liées à la publicité de la création de la succursale belge (y compris la complétion des formulaires destinés à la Banque Carrefour des Entreprises et aux annexes du Moniteur belge)."

Déposés simultanément:

- Copie certifiée conforme d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 juillet 2018 ;
- Copie certifiée conforme d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 février
  2019 :
  - Copie certifiée conforme des statuts coordonnés de la société à jour au 4 mai 2018 ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).